



Commission économique pour l'Europe**Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 8-10 novembre 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la mise en œuvre du programme de travail
pour 2016-2017 depuis la soixante-dix-septième session :
Programme de développement durable à l'horizon 2030
et son cadre mondial d'indicateurs, Nouveau Programme
pour les villes et autres accords mondiaux dans la région
de la CEE – incidences sur les travaux du Comité****Activités du Comité du logement et de l'aménagement
du territoire depuis la soixante-dix-septième session et
activités prévues pour la période 2018-2019****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document renseigne sur les activités du Comité du logement et de l'aménagement du territoire depuis la soixante-dix-septième session, et présente un projet de plan de travail pour 2017 et la période 2018-2019.

Le Comité est invité à prendre note des renseignements sur les activités menées et à approuver les activités proposées, en attendant l'adoption du programme de travail 2018-2019 par le Comité et son approbation ultérieure par le Comité exécutif.



I. Introduction

1. Le présent document renseigne sur les activités menées par Comité au titre de son programme de travail (ECE/HBP/2015/7) depuis la soixante-dix-septième session¹ et indique les activités prévues pour 2017 et la période 2018-2019. Les activités de 2018 seront menées au titre du programme de travail 2018-2019 (2017/HBP/7) sous réserve que celui-ci soit adopté à la soixante-dix-huitième session et approuvé par le Comité exécutif.

2. L'exécution des activités est organisée par le secrétariat du Comité sous la coordination du Bureau du Comité. En 2016-2017, depuis la soixante-dix-septième session, le Bureau a tenu quatre réunions à Genève, le 15 septembre 2016, le 2 décembre 2016, le 27 juin 2017 et le 14 octobre 2017. Les membres du Bureau ont communiqué régulièrement par voie électronique entre les réunions.

II. Information sur les activités menées par le Comité depuis la soixante-dix-septième session

3. Les activités ci-après ont été menées.

A. Logements et marchés immobiliers durables

1. Mise en œuvre de la Charte de Genève sur le logement durable

4. La Charte de Genève sur le logement durable (E/ECE/1478/Rev.1), document non juridiquement contraignant ayant pour objectif d'aider les États membres qui s'efforcent de garantir à tous l'accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre, a été approuvée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) le 14 avril 2015². En 2016, à sa soixante-dix-septième session, le Comité a adopté des lignes directrices concernant l'application de la Charte, y compris un mandat pour les centres de la Charte.

5. Conformément à ces lignes directrices, des centres de la Charte de Genève ont été créés en Albanie, en Estonie et au Royaume-Uni en coopération avec les autorités et les parties prenantes de ces pays (on trouvera à l'annexe 1 un rapport sur les activités des centres). Les centres rendent compte au Comité à ses sessions annuelles. Entre les sessions, ils relèvent du Bureau du Comité. Les centres aident le Comité à mettre en œuvre la Charte de Genève en menant les activités suivantes : diffusion active de l'information relative à la Charte et à ses principes par des publications, dans les médias et dans le cadre de manifestations nationales et locales ; organisation d'activités de renforcement des capacités et mise en place de réseaux, prestation de services consultatifs aux parties prenantes, aux collectivités régionales et locales ; études sur des sujets pertinents. Le secrétariat coordonne les activités des centres.

2. Logement social et abordable

6. Comme suite à une étude sur le logement social dans la région de la CEE, intitulée « Social Housing in the UNECE Region: Models, Trends and Challenges » (ECE/HBP/182), qui a examiné les tendances, les problèmes et les modèles actuels en matière de logement social dans la région, une étude sur l'hébergement des migrants a été lancée avec le soutien de la municipalité de Vienne et de l'Office fédéral suisse du logement. Les résultats préliminaires de cette étude seront présentés dans la note informelle n° 2, à la soixante-dix-huitième session du Comité.

¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2015/ECE_HBP_2015_7.fr.pdf.

² Des informations sur les événements en rapport avec le Comité peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/housing/meetings-and-events.html#/>.

7. Dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement sur le renforcement des capacités nationales en matière de logement et de développement urbain durables dans les pays en transition, des ateliers nationaux ont été organisés conjointement par la CEE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les organismes publics concernés en Serbie (31 janvier-2 février 2017) et en République de Moldova (27-28 avril 2017)³.

3. Efficacité énergétique des bâtiments

8. En 2016, le secrétariat a mené une collecte de fonds pour les activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable (et son groupe d'experts de l'efficacité énergétique) et a examiné la coopération future que l'Équipe spéciale pourrait avoir avec différents réseaux et organisations. Le secrétariat a établi une proposition de projet pour le financement des activités de l'Équipe spéciale conjointe. Le projet sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE est en cours d'exécution et a reçu des contributions du Danemark et de la Fédération de Russie.

9. En outre, en 2017, des orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/HBP/2017/3) ont été élaborées par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique du Comité de l'énergie durable. Elles ont vocation à servir de trame aux travaux de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. Le présent document constitue un point de départ pour les activités de l'Équipe spéciale conjointe et la formation et le renforcement des capacités dans ce domaine.

4. Travaux du Groupe consultatif du marché immobilier

10. Depuis la soixante-dix-septième session du Comité, les activités et les membres du Groupe consultatif du marché immobilier sont répartis en sept sous-groupes chargés de différents thèmes qui ont été définis dans le programme de travail du Groupe consultatif (ECE/HBP/2016/3)⁴. Les sous-groupes du Groupe consultatif sont les suivants :

- Sous-groupe 1 sur l'efficacité énergétique des bâtiments et la mise en œuvre des politiques de logement en Europe orientale ;
- Sous-groupe 2 sur la diffusion de la Charte de Genève sur le logement durable et l'appui aux centres d'excellence de la Charte ;
- Sous-groupe 3 sur les marchés fonciers et l'administration des biens fonciers ;
- Sous-groupe 4 sur le développement urbain durable et le financement des villes intelligentes ;
- Sous-groupe 5 sur le logement social et abordable ;
- Sous-groupe 6 sur l'enregistrement et l'évaluation de la propriété, et la coopération avec le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers ; et
- Sous-groupe 7 sur le financement du logement.

Chaque sous-groupe a désigné un coordonnateur, qui a pour responsabilité d'organiser des activités et de communiquer régulièrement avec le secrétariat au sujet des activités du sous-groupe dont il fait partie.

11. Le Groupe consultatif du marché immobilier a établi la première mise à jour de sa publication sur le Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables (« Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets »), en tenant compte de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres documents d'orientation pertinents. Il a

³ Des informations sur les réunions relatives au projet peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/housing/unda.html>.

⁴ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2016/ECE_HBP_2016_3.fr.pdf.

contribué à la formulation des questions de l'enquête sur la rapidité avec laquelle s'effectuaient les enregistrements et la facilité d'accès à l'information en ligne, qui a été menée par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

12. Le Groupe consultatif du marché immobilier a organisé les conférences et manifestations suivantes : conférence sur les politiques de logement de demain et leurs modalités d'application (« The Housing Policies of our Future: How to make them work ») (15 septembre 2016, Genève), tenue à l'occasion de la soixante-dix-septième session du Comité ; séminaire sur le thème « Valorisation stable à long terme : méthodes d'évaluation des biens immobiliers aux fins de prêt » (« Long Term Sustainable Value: approaches for valuation of properties for lending purposes ») (13 octobre 2016, Bonn (Allemagne)) ; conférence sur le financement du logement – marché et structures (14 novembre 2016, Berlin) ; forum sur le financement des villes intelligentes (7-8 novembre 2016, Ruggell (Liechtenstein)) ; et atelier sur le thème « L'État et le marché : cadastres et registres des droits de propriété » (« State and market: Cadastres and Property Right Registers »), organisé en coopération avec le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (24-25 novembre 2016, Madrid).

B. Développement urbain durable

1. Villes intelligentes et durables

13. En juin 2017, dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », le secrétariat, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les 16 autres organismes des Nations Unies associés à cette initiative, a achevé la mise au point des indicateurs fondamentaux de résultats concernant les villes intelligentes et durables, qui seront mis à l'essai dans 50 villes du monde entier. Ces indicateurs sont pleinement conformes aux objectifs de développement durable, ainsi que l'avait recommandé le Comité (ECE/HBP/2016/4), et favorisent la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau local. La méthode qui a été élaborée afin de mesurer ces indicateurs et de recueillir les données pertinentes est décrite dans la note informelle n° 4 de la soixante-dix-huitième session du Comité.

14. Pendant sa première année d'activité, l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » a produit études ci-après, qui seront publiées sous forme de publications en ligne sur le site Web de l'initiative :

- Créer des liens entre les villes et les communautés au moyen des objectifs de développement durable ;
- Mettre en œuvre l'objectif de développement durable 11 en reliant les politiques en matière de durabilité aux pratiques en matière de planification urbaine grâce aux technologies de l'information et des communications ;
- Renforcer l'innovation et la participation dans les villes intelligentes et durables : études de cas.

Plusieurs manifestations ont été organisées dans le cadre de l'initiative :

- Forum intitulé « Shaping Smarter and More Sustainable Cities: Striving for Sustainable Development Goals », sur la création de villes plus intelligentes et plus durables dans l'optique des objectifs de développement durable (18-19 mai 2016, Rome) ;
- Séance sur la promotion de la sécurité urbaine dans les villes intelligentes et durables tenue dans le cadre de la réunion « Reviewing the State of Safety in World Cities: Safer Cities +20 » (8 juillet 2016, Genève) ;
- Première réunion de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (21-22 juillet 2016, Genève) ;
- « Les villes intelligentes et durables dans le Nouveau Programme pour les villes : où en est-on, et quels résultats seraient possibles » (16 octobre 2016, Habitat III, Quito (Équateur)) ;

- Septième Semaine « Normes vertes » et deuxième réunion de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » (5 avril 2017, Manizales (Colombie)).

Une monographie sur la ville de Goris (Arménie) sera publiée à Erevan le 11 septembre 2017 au titre du projet « Villes intelligentes unies ». Cette monographie est présentée dans son intégralité dans la note informelle n° 5 de la soixante-dix-huitième session du Comité.

15. Entre octobre 2016 et juillet 2017, deux manifestations ont été organisées dans le cadre de ce projet :

- Forum sur le financement du projet Villes intelligentes et durables (7-8 novembre 2016, Ruggell (Liechtenstein)) ; et
- Vers des villes intelligentes et durables – approches intégrées (14 juin 2017, Astana), dans le cadre de la Conférence ministérielle et du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

Les activités du projet « Villes intelligentes unies » sont décrites de façon plus détaillée dans la note informelle n° 4 de la soixante-dix-huitième session du Comité.

2. Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

16. Le Comité a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue en octobre 2016, à Quito (Équateur). La CEE a organisé 12 manifestations avec des partenaires privilégiés, des États membres et des organismes du système des Nations Unies, dont ONU-Habitat, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi que Housing Europe. Elle a notamment organisé des manifestations sur les sujets ci-après (partenaires indiqués entre parenthèses) :

- Villes intelligentes et durables (avec l'UIT et la CEPALC) ;
- Sécurité routière (avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et la Banque interaméricaine de développement (BID)) ;
- Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelon régional (conjointement avec les autres commissions régionales) ;
- Logements abordables et de qualité adéquate (avec le Gouvernement albanais et d'autres partenaires) ;
- Importance de la sécurité d'occupation (avec le Gouvernement allemand) ;
- Promotion d'un développement urbain durable dans la Communauté d'États indépendants (CEI) (avec le Gouvernement kazakh et ONU-Habitat) ;
- Bâtiments durables (avec le Gouvernement français et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction) ;
- Utilisation efficace de l'énergie et des ressources par la mise en place de pratiques durables dans le secteur de la construction et dans le domaine de l'urbanisme (avec le Gouvernement allemand et le PNUE) ; et
- Planification urbaine et territoriale durable (avec ONU-Habitat).

En outre, la CEE a participé à une table ronde de haut niveau sur les logements abordables et de qualité adéquate, à laquelle étaient présents M. Julian Castro, Secrétaire d'État au logement et à l'aménagement du territoire (États-Unis d'Amérique), M^{me} Karla Šlechtová, Ministre du développement régional (République tchèque) et M^{me} Leilani Farha, Rapporteur spécial sur la promotion du droit à un logement convenable, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

17. La mise au point du Nouveau Programme pour les villes s'est notamment appuyée sur le rapport Habitat III pour la région de la CEE, qui est intitulé « Towards a city-focused, people-centred and integrated approach to the New Urban Agenda » (Pour une approche

intégrée du Nouveau Programme pour les villes axée sur la ville et sur les individus)⁵. Le secrétariat d'Habitat III a coordonné l'élaboration finale de ce rapport, qui n'a pas encore été publié.

18. Depuis Habitat III, le groupe d'experts intersectoriel a tenu une réunion sur le cadre d'action d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, du 5 au 7 avril 2017 à New York. Ce cadre d'action doit aider les autorités nationales et locales et d'autres acteurs clés à bien comprendre les éléments de base du Nouveau Programme pour les villes en matière d'urbanisme, à savoir 1) les politiques urbaines nationales, 2) la législation et la réglementation en matière d'urbanisme, 3) l'urbanisme et l'aménagement du territoire, 4) l'économie locale et les finances municipales, et 5) la mise en œuvre au niveau local. Ayant réuni des représentants de groupes de parties prenantes, d'organes chargés des questions de fond, d'autorités locales et d'organismes internationaux, le groupe d'experts a animé des travaux de perfectionnement des descriptions et des paramètres se rapportant aux principaux éléments du cadre d'action d'ONU-Habitat pour faciliter la création de programmes pour l'application du Nouveau Programme pour les villes et le renforcement des programmes existants.

19. Depuis Habitat III, le groupe d'experts intersectoriel a aussi tenu une réunion sur l'intégration des questions de genre dans les politiques urbaines nationales pour l'application efficace du Nouveau Programme pour les villes, le 16 mai 2017 à Paris (France). Le groupe d'experts a souligné l'importance qu'il convient d'accorder aux thèmes liés à l'égalité des sexes dans les politiques urbaines de manière à faciliter l'élaboration de politiques favorisant une urbanisation durable, ouverte et participative, et le rôle de la politique urbaine en tant que cadre général pour un aménagement urbain coordonné, multisectoriel et coopératif. Le groupe d'experts a mis en place un réseau à vocation pratique de partenaires qui s'efforcent de promouvoir la conception et la mise en œuvre de politiques urbaines qui tiennent compte fondamentalement de l'égalité des sexes et permettent d'intégrer efficacement les questions de genre dans le processus d'élaboration des politiques et dans les politiques elles-mêmes de façon à promouvoir la conception du Nouveau Programme pour les villes et l'application du programme au niveau national.

20. Le Groupe d'experts de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour Habitat III s'est réuni à New York du 12 au 16 juin 2017 et a évalué le processus d'Habitat III et proposé des moyens des moyens de promouvoir l'application du Nouveau Programme pour les villes au niveau du système des Nations Unies, dont un plan d'action à l'intention de l'Équipe spéciale. Il a concentré sa réflexion sur les enseignements dégagés au cours du processus, et a défini des mesures prioritaires et des domaines de collaboration à envisager dans le cadre de l'application du Nouveau Programme pour les villes. Les conclusions de cette réunion figurent dans le rapport mondial d'Habitat III.

21. La réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes et ONU-Habitat a été organisée les 5 et 6 septembre à New York pour débattre des bonnes pratiques et des succès recensés dans le cadre de l'application du Nouveau Programme pour les villes. Les débats ont aussi abordé les mesures décrites dans le Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, élaboré après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Dans ce rapport, il est recommandé à ONU-Habitat de consolider ses partenariats avec les commissions régionales des Nations Unies.

22. Le petit-déjeuner de travail sur les villes a été coorganisé par la CEE et ONU-Habitat, le 2 octobre 2017 à Genève, pour débattre de l'application du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine des objectifs de développement durable dans la région de la CEE. Différentes organisations ont présenté des exposés sur les problèmes actuels en matière de développement urbain et les principales priorités dont il faut tenir compte dans l'application du Nouveau Programme pour les villes.

23. La conférence internationale sur les perspectives de développement en matière de développement urbain dans la région de la CEE s'est tenue le 13 octobre 2017, à Prague, dans le cadre du Forum urbain européen. Le débat a porté sur l'efficacité de la mise en

⁵ <http://www.unece.org/housing/habitat3regionalreport.html>.

œuvre des programmes des Nations Unies et de l'Union européenne relatifs à l'urbanisme (possibilités d'établir des liens de synergie et de coopération ; rôle stratégique des villes et des municipalités dans le développement des villes et du logement ; et approche, ressources et outils stratégiques au service du développement futur du territoire et des villes / politique de cohésion de l'Union européenne).

C. Gestion et administration durables des biens fonciers

1. Session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et autres événements

24. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a organisé sa dixième session⁶ en mars 2017, à Genève (Suisse), après la tenue de la troisième réunion des organisations et institutions internationales œuvrant dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire.

25. En 2016, le Groupe de travail a organisé un atelier supplémentaire sur le thème « L'État et le marché : cadastres et registres des droits de propriété » (24-25 novembre 2016) à Madrid, et une manifestation spéciale intitulée « Journée de découverte 2016 : l'infrastructure de données géospatiales au service d'une bonne gouvernance des biens fonciers » (28 novembre 2016), à Rome. La Journée de découverte a été organisée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

26. En 2017, en collaboration avec EuroGeographics-Cadastre and Land Registry Knowledge Exchange Network, ainsi que l'Office fédéral de topographie (swisstopo), le Groupe de travail a organisé un atelier conjoint avec le Cadastre and Land Registry Knowledge Exchange Network (21 avril 2017, Lausanne (Suisse)) ; en coopération avec la Banque mondiale et le Service de l'enregistrement de l'État du Kirghizistan, le Groupe de travail a organisé la troisième conférence internationale sur les infrastructures de données géospatiales euro-asiatiques, qui a eu pour thème le passage de la coopération nationale à la coopération régionale (« From National to Regional Cooperation ») (29-30 juin 2017, Issyk-Kul (Kirghizistan)). Dans le cadre de la Conférence INSPIRE, le Groupe de travail a aussi organisé avec la FAO et le Centre commun de recherche de la Commission européenne un atelier dont le thème s'intitulait « Économie fondée sur les données en Europe centrale et orientale : défis et perspectives » (5 septembre 2017, Strasbourg (France)), et la « Journée de découverte 2017 : comment la technologie aide à améliorer la gouvernance foncière et à répondre aux problèmes les plus urgents au niveau mondial en vue de la réalisation des objectifs de développement durable » (5 octobre 2017, Rome (Italie)). Le Groupe de travail a organisé la Conférence pour une vision commune sur le thème « Quand la tradition rencontre l'innovation » (5-6 octobre 2017, Vienne (Autriche)), avec le Comité de liaison des géomètres européens (CLGE), l'European Land Registry Association (ELRA), EuroGeographics, la Fédération internationale des géomètres (FIG), l'European Land Information Service et le Comité permanent du cadastre de l'Union européenne.

27. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers fait partie du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de l'ONU et a participé aux activités du Groupe d'experts. Des représentants du Groupe de travail ont assisté à la réunion du Groupe d'experts les 14 et 15 mars 2017 à Delft (Pays-Bas), à laquelle les résultats préliminaires du National Tenure Atlas ont été présentés.

2. Examens de l'administration des biens fonciers

28. L'examen de l'administration des biens fonciers et du marché immobilier en Ouzbékistan a été réalisé par un expert du Royaume-Uni. Les résultats de l'examen de l'administration des biens fonciers en Ouzbékistan ont été publiés dans la monographie nationale de l'Ouzbékistan. Des experts du Groupe de travail des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont participé à une mission de recherche dans le cadre de la préparation de la

⁶ <https://www.unece.org/index.php?id=44622>.

monographie nationale du Kazakhstan. En raison d'événements imprévus, la partie de la monographie consacrée à l'administration des biens fonciers n'a pas pu être achevée.

3. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire

29. Le document intitulé « Literature Review: Informal settlements in countries with economies in transition in the UNECE Region »⁷ a été établi en mai 2016, dans le cadre des travaux de recherche qui continuent d'être menés sur les établissements spontanés dans la région de la CEE. En outre, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a poursuivi ses activités relatives à l'élaboration de directives techniques possibles sur les établissements informels dans la région de la CEE. Ces directives devraient être élaborées en 2017-2018, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires.

30. L'étude de suivi à l'étude de 2015 intitulée « Land Registration and Cadastre: One or Two Agencies? » a été réalisée afin de déterminer quelles formes d'intégration pouvaient être considérées comme des fusions et comment ces formes contribuaient à un changement fondamental de la qualité organisationnelle. On trouvera un résumé des conclusions finales de l'étude dans le document ECE/HBP/WP.7/2017/4. Un nouveau document présentant l'étude complète a été élaboré en 2017 et les conclusions de cette étude ont été présentées au Groupe de travail à sa dixième session.

31. En 2017, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a publié une enquête actualisée sur la rapidité d'enregistrement et l'accès en ligne dans le cadre de la série d'enquêtes comparatives – en complément de l'enquête de 2014 relative aux systèmes d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE (ECE/HBP/180). Les résultats préliminaires de l'étude de suivi sont disponibles dans le document paru sous la cote ECE/HBP/WP.7/2017/5. Un document présentant les conclusions finales a été établi en 2017.

4. Travaux du bureau du Groupe de travail

32. Depuis la soixante-seizième session du Comité, le bureau du Groupe de travail s'est réuni huit fois. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a remanié les équipes spéciales et en a créé de nouvelles en vue de l'achèvement des activités prévues dans le programme de travail pour la période 2016-2017 (ECE/HBP/2015/5)⁸. Les équipes spéciales sont les suivantes :

- a) Équipe spéciale sur la diffusion et la promotion ;
- b) Équipe spéciale sur l'analyse comparée des systèmes d'administration des biens fonciers ;
- c) Équipe spéciale sur la coopération entre le Groupe de travail et le Groupe consultatif du marché immobilier ;
- d) Équipe spéciale sur le remembrement des terres ;
- e) Équipe spéciale sur les établissements spontanés ;
- f) Équipe spéciale sur les perspectives en termes d'administration des biens fonciers ;
- g) Équipe spéciale sur la fraude dans l'administration des biens fonciers.

D. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

33. La monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire de l'Arménie ayant été achevée, elle sera présentée en septembre 2017. La monographie du Kazakhstan doit être achevée en 2017. Le projet de recommandations de politique générale figurant dans la monographie de cet État sera soumis pour approbation au Comité à sa soixante-dix-huitième session. La partie de la monographie consacrée à l'aménagement du territoire n'a pas pu être achevée en raison d'événements imprévus.

⁷ <https://www.unece.org/index.php?id=43153>.

⁸ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2015/ECE_HBP_2015_5.en.pdf.

34. Le secrétariat du Comité a travaillé avec les pouvoirs publics de l'Arménie, de la République de Moldova, de la Serbie et du Tadjikistan à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans les monographies nationales. Un document d'orientation décrivant la manière d'aborder l'élaboration des plans d'action nationaux est en cours d'établissement avec l'appui du projet du Compte de l'ONU pour le développement concernant le renforcement des capacités nationales en matière de logement et de développement urbain durables dans les pays en transition.

35. Les orientations concernant l'élaboration des monographies nationales qui avaient été approuvées par le Comité en décembre 2015 (ECE/HBP/2015/6) ont été mises à jour conformément aux recommandations formulées dans une évaluation externe du programme sur les monographies de pays qui a été menée en 2016. La version actualisée de ces orientations sera présentée pour approbation au Comité à sa soixante-dix-huitième session.

E. Activités de coopération technique

36. Le secrétariat du Comité a poursuivi la mise en œuvre du projet du Compte de l'ONU sur le renforcement des capacités nationales en matière de logement et de développement urbain durables dans les pays en transition. Ce projet est réalisé conjointement avec ONU-Habitat. Comme indiqué plus haut, la CEE et ONU-Habitat aident dans ce cadre l'Arménie, la République de Moldova, la Serbie et le Tadjikistan à élaborer des plans d'action nationaux en matière de logement et de développement urbain durables.

37. Une proposition de plan d'action national a été établie à l'intention de chacun des pays participant au projet. Sa conception a aidé les gouvernements à formuler une politique du logement globale et cohérente, qui permettra de regrouper de nombreuses activités ponctuelles en matière de politique du logement qui étaient menées jusque-là sans aucune coordination. En outre, le plan d'action favorisera la coopération entre différents partenaires clefs du secteur du logement à différents niveaux (national et local), ainsi que les synergies entre les différentes activités et projets existants en matière de logement et de développement urbain. Dans le cadre du lancement de ce plan d'action, des activités se sont déroulées en Serbie (31 janvier-2 février), en République de Moldova (27-28 avril), au Tadjikistan (24 mai) et en Géorgie (11 septembre). Les États ont d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre ce plan d'action.

38. Afin d'approfondir l'examen de la mise en œuvre de ce projet, deux manifestations supplémentaires ont été organisées en 2017 : une réunion régionale des coordonnateurs, tenue à Genève le 9 mars à l'occasion de la dixième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, et une manifestation parallèle intitulée « Vers un renforcement des capacités d'élaboration de politiques urbaines dans les pays de la région de la Communauté d'États indépendants (CEI) » à Paris, le 16 mai 2017, pendant la deuxième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, qui était organisée conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et ONU-Habitat. L'objectif de cette manifestation parallèle était d'aider les pays de la région de la CEI à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de logement durable et d'urbanisation en tenant compte des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, et de faciliter la coopération et la diffusion des connaissances entre les régions. La réunion a examiné les buts, les premiers résultats, les enseignements retenus et le suivi du projet.

39. Une réunion régionale des coordonnateurs de projet et des consultants a été organisée en République de Moldova afin de clore l'examen de ce projet, qui vient à échéance en décembre 2017. Pendant cette réunion, les bonnes pratiques et les données d'expérience concernant la conception et le suivi des plans d'action nationaux, ainsi qu'un projet de document d'orientation recensant les meilleures pratiques et les lignes directrices, ont été présentés. La dernière conférence du projet aura lieu le 10 novembre à Genève, à l'occasion de la soixante-dix-huitième session du Comité.

40. Des lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et un document d'orientation présentant les meilleures pratiques ont été élaborés en coopération avec ONU-Habitat. Ces documents ont été examinés pendant la réunion régionale de Chisinau et seront présentés à la dernière conférence du projet.

41. En collaboration avec ONU-Habitat, le secrétariat du Comité a poursuivi la mise en œuvre de la dixième tranche du projet du Compte de l'ONU relatif aux politiques fondées sur des faits pour le logement et le développement urbains durables dans certains pays en transition. Des missions consultatives ont été menées en Albanie et en Géorgie et une mission devrait avoir lieu en Ukraine avant la fin de 2017.

III. Coopération avec d'autres organisations

42. Eu égard au caractère interdisciplinaire du secteur du logement, du développement urbain et de l'aménagement du territoire, le Comité participe à une coopération intersectorielle et autre avec d'autres organisations et s'appuie sur les synergies avec ses partenaires.

A. Logements et marchés immobiliers durables

43. Le Comité collabore régulièrement avec ONU-Habitat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Fédération européenne du logement, l'Union internationale des locataires et d'autres réseaux paneuropéens d'organisations et de villes, sur des questions relatives au coût abordable et à la salubrité des logements.

44. La collaboration avec de nombreuses organisations internationales, telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), sur l'efficacité énergétique des bâtiments est organisée dans le cadre des travaux du Groupe spécial de la CEE sur les normes d'efficacité énergétique des bâtiments.

B. Développement urbain durable

45. Le Comité travaille en collaboration avec les institutions des Nations Unies concernant différents aspects de la planification et de la gestion urbaine. Par exemple, en collaboration avec ses principaux partenaires – ONU-Habitat, l'UIT, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Association internationale des urbanistes (AIU) –, la CEE organise des manifestations communes périodiques, des présentations d'exposés lors de leurs réunions respectives, et des examens de documents et publications. Le Comité continue de coopérer activement avec ONU-Habitat concernant l'application des Directives internationales en matière de planification urbaine et de planification du territoire, qui servent aussi de document de référence pour les monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, ainsi que les ateliers de renforcement des capacités.

46. Une coordination avec les autres commissions régionales de l'ONU a été mise en œuvre pour la participation à Habitat III. Les commissions régionales ont tenu une série de téléconférences et organisé des manifestations parallèles communes lors d'Habitat III. Une coordination a également été établie avec les organismes du système des Nations Unies qui travaillent dans la région de la CEE à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

47. La mise en œuvre du projet « Villes intelligentes unies »⁹ s'est poursuivie, toujours en collaboration avec des partenaires internationaux et les bureaux de pays du PNUD. Dans le cadre des activités de la CEE, l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » a été lancée en 2016 et regroupe actuellement 16 organismes des Nations Unies, des entreprises, des universités, des ONG, des villes et d'autres parties prenantes intéressées.

⁹ <http://www.unece.org/housing/smartcities.html>.

C. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

48. En application du mémorandum d'accord sur l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de travail collabore avec cette organisation dans le cadre d'un plan de coopération semestriel, ainsi qu'avec la Banque mondiale et avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

49. Le Groupe de travail collabore régulièrement à l'organisation d'événements et à la réalisation d'études avec d'autres organismes internationaux participant à l'administration des biens fonciers dans la région, notamment ONU-Habitat, l'Initiative INSPIRE de l'Union européenne, le Système européen d'information foncière (EULIS), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité de liaison des géomètres européens (CLGE), l'International Property Registries Association (IPRA-CINDER), EuroGeographics, l'European Land Registry Association (ELRA). Il organise des rencontres annuelles d'organisations et d'institutions internationales, qui servent de cadre neutre à des débats sur la meilleure manière d'œuvrer ensemble à l'amélioration de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE.

D. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

50. Pour s'assurer que les conclusions des monographies nationales produisent des effets durables, le Comité a mis en place un mécanisme de coopération avec les bureaux du PNUD dans les pays concernés. Les monographies et/ou les plans d'action nationaux élaborés pour donner effet aux recommandations qui y figurent ont été établis conjointement avec les bureaux du PNUD en Ouzbékistan, en République de Moldova et en Ukraine. Le Comité a également mis en place un mécanisme de coopération avec l'OCDE pour l'élaboration d'un chapitre consacré à la planification urbaine dans la monographie sur l'Arménie. L'examen des politiques urbaines rédigé par l'OCDE est dûment mentionné dans le chapitre de la monographie sur le Kazakhstan consacré à la planification urbaine.

IV. Principales activités prévues pour la fin de 2017 et pour 2018-2019

51. Le Comité s'emploie à améliorer la gouvernance en matière de logement, d'urbanisme et de biens fonciers dans la région de la CEE et à favoriser la formulation et l'application de politiques fondées sur des faits en ce qui concerne le logement durable et les biens fonciers. En 2017, il poursuivra la mise en œuvre de ses activités conformément au programme de travail 2016-2017 (ECE/HBP/2015/7) et par la suite, au programme de travail 2018-2019 (ECE/HBP/2017/7), en attendant son adoption par le Comité à sa soixante-dix-huitième session et son approbation par le Comité exécutif.

52. Le Comité continuera de contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable liés au logement, à l'urbanisme et aux biens fonciers, particulièrement de l'objectif 11, mais également des objectifs 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12 et 13 en raison de leur caractère transversal. Il sera dûment tenu compte de l'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales en matière de logement, de développement urbain et d'aménagement du territoire. Par ailleurs, ces travaux vont promouvoir la réalisation du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de l'Accord de Paris, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de la Stratégie mondiale du logement d'ONU-Habitat, de la Charte de Genève sur le logement durable, des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

53. Le Comité continuera de coopérer avec des organisations partenaires en dehors de la CEE (voir section III). Il renforcera également sa coopération et les synergies existantes – particulièrement en vue de la réalisation du Programme 2030 – avec les sous-programmes

de la CEE suivants : 1) Environnement ; 2) Transports ; 3) Statistiques ; 4) Coopération et intégration économiques ; 5) Énergie durable ; et 7) Foresterie et bois.

54. Il est proposé de mettre en œuvre les activités suivantes.

A. Logements et marchés immobiliers durables

55. Pour promouvoir les logements et les marchés immobiliers durables, il est proposé que le Comité poursuive ses activités relatives à l'accessibilité économique des logements et à l'adaptation du parc immobilier aux changements démographiques, et qu'il aide les gouvernements à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à faciliter l'entretien, la gestion et la rénovation du parc de logements existant et à développer les marchés immobiliers qui contribuent à la croissance économique. Le Comité assurera également le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

1. Activités prévues des centres de la Charte de Genève

56. Le Comité continuera de promouvoir la mise en œuvre de la Charte de Genève en fournissant des services consultatifs et en organisant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi qu'au travers du réseau des centres de la Charte. Ces centres aideront le Comité à diffuser les informations relatives à la Charte, mèneront des études et organiseront des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour partager des données d'expérience et des pratiques exemplaires. Par ailleurs, des discussions sont en cours pour ouvrir d'autres centres au Bélarus et en République tchèque, en plus des centres existants en Albanie, en Estonie et au Royaume-Uni.

57. Les enseignements suivants tirés de la première année d'activité des trois centres de la Charte de Genève seront pris en compte pour le fonctionnement des nouveaux centres :

- Au vu de l'exemple du centre de Glasgow, il pourrait être judicieux de procéder, avant l'ouverture des centres, à une étude de faisabilité pour évaluer les besoins, ce qui permettrait de concevoir des activités adaptées aux besoins spécifiques des parties prenantes ;
- Les centres situés dans des pays en transition nécessitent des moyens supplémentaires de renforcement des capacités, car ils ont davantage de besoins, mais disposent généralement de moins de ressources. Il est essentiel d'appuyer ces centres tant sur le plan financier que sur celui des connaissances. Le secrétariat de la CEE aurait donc besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir apporter cet appui aux centres situés dans des pays en transition ;
- La CEE devrait veiller à fournir aux centres des informations et du matériel pédagogique relatifs aux principaux documents internationaux tels que le Programme 2030 et d'autres politiques pertinentes des Nations Unies. Les fonds extrabudgétaires supplémentaires disponibles peuvent être utilisés pour la production du matériel pédagogique ;
- Il faudrait recommander aux centres d'établir une coopération avec des universités et d'autres établissements d'enseignement pour qu'ils appuient leurs travaux sur le savoir local et favorisent la diffusion de la Charte de Genève et de ses principes aux chercheurs et aux étudiants ;
- Lorsque cela est possible, une coopération devrait être établie avec des partenaires internationaux, notamment ONU-Habitat, le PNUD et Housing Europe ;
- Enfin, les centres devraient toujours faire participer à leurs travaux l'ensemble des parties prenantes nationales, régionales et locales.

2. Activités prévues relatives à un logement décent à un prix raisonnable

58. L'étude sur l'hébergement des migrants sera achevée au printemps 2018 et publiée en tant que document officiel. Elle sera également utilisée pour la construction d'une base de données en ligne qui offrira des fonctionnalités novatrices. Les résultats de cette étude devraient être présentés lors de l'atelier du Comité qui se tiendra à Vienne au printemps 2018. Des activités de conseil et de renforcement des capacités sur le logement à un prix raisonnable seront réalisées en collaboration notamment avec des partenaires de la CEE, ONU-Habitat et Housing Europe.

3. Activités prévues relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments

59. L'efficacité énergétique des bâtiments restera une priorité des travaux du Comité. Une équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments commencera ses travaux en septembre 2017. Elle comprendra des membres du Comité du logement et de l'aménagement du territoire – notamment de son groupe consultatif du marché immobilier –, du Comité de l'énergie durable – notamment de son groupe d'experts sur l'efficacité énergétique –, ainsi que d'autres partenaires internationaux et des experts sélectionnés.

60. Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Un recensement des normes d'efficacité énergétique des bâtiments en vigueur dans la région de la CEE ;
- La création d'une base de données en ligne des experts en efficacité énergétique des bâtiments ;
- Un recensement des technologies existantes visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, une analyse de leurs lacunes et des recommandations pour leur utilisation dans la région ;
- Des réunions de l'équipe spéciale conjointe sur l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Une étude visant à analyser les lacunes et à élaborer des orientations pour les activités futures.

61. Le secrétariat procède actuellement au recrutement d'un consultant qui sera chargé de recenser les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE. Le consultant communiquera les résultats préliminaires de l'étude à l'équipe spéciale conjointe, qui se réunira pour la première fois les 30 et 31 octobre 2017.

4. Activités prévues du Groupe consultatif du marché de l'immobilier

62. Le Groupe consultatif du marché de l'immobilier sera associé à l'équipe spéciale conjointe du projet susmentionné sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE, qui commencera ses travaux en septembre 2017, et participera aux réalisations attendues de l'équipe spéciale conjointe. Il sera membre à part entière du projet « Villes intelligentes unies » et de l'initiative correspondante, « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », en particulier pour la révision de l'étude *Guidelines on Tools and Mechanisms to Finance Smart Sustainable Cities Projects* produite par l'initiative. Le Groupe consultatif du marché de l'immobilier achèvera l'actualisation de sa publication intitulée *Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets* (Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers viables) et contribuera aux études comparatives du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

63. Le Groupe consultatif du marché de l'immobilier préparera également un questionnaire sur le financement du logement et traduira en anglais l'outil en ligne de vérification des certificats énergétiques des biens résidentiels créé par HypZert. Cette dernière activité contribuera aux travaux de l'équipe spéciale conjointe, notamment pour ce qui est des normes d'efficacité énergétique des bâtiments. Enfin, le Groupe consultatif participera à des manifestations ou à leur organisation, notamment à l'atelier international « Housing Estates, What's Next? » (12 octobre 2017, Prague), qui aura lieu la veille du Forum urbain européen, à la première réunion de l'équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité

énergétique des bâtiments (30-31 octobre 2017, Genève), à un séminaire universitaire sur l'intégration de notions relatives à l'énergie et de nouvelles sources d'information dans l'enseignement (1-2 décembre 2017, Alicante (Espagne)), la table ronde spéciale sur l'accessibilité économique des logements dans le cadre de la conférence de la European Real Estate Society (ERES) (27-30 juin 2018, Reading (Royaume-Uni)), et un séminaire sur l'enregistrement et l'évaluation des biens immobiliers (date à confirmer, Madrid).

B. Développement urbain durable

64. Pour soutenir un développement urbain durable, le secrétariat appuiera le Comité dans la promotion d'une stratégie intégrée de planification des villes et des établissements humains. L'accent sera mis sur les activités d'aménagement de l'espace qui favoriseront l'apparition de villes compactes, efficaces et accueillantes, un développement urbain à faible émission de carbone et résilient face aux catastrophes, et la résolution des problèmes inhérents aux habitats informels. Les activités relatives à la planification urbaine favoriseront également la mise en œuvre des indicateurs de la CEE relatifs aux villes intelligentes et durables et l'élaboration de monographies de villes intelligentes et durables. Les travaux réalisés au titre de ce module incluront également le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

1. Activités prévues au titre de la réalisation du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes

65. Depuis l'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors de la conférence Habitat III en octobre 2016, le Comité se charge de sa mise en œuvre dans la région de la CEE. À cette fin, il s'emploie notamment à mener des activités de renforcement des capacités et à fournir des services consultatifs. Le neuvième Forum urbain mondial¹⁰ qui se tiendra du 7 au 13 février 2018 à Kuala Lumpur sera l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme. S'appuyant sur la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat¹¹, le Forum urbain mondial contribuera à ce que le Nouveau Programme pour les villes continue de figurer parmi les priorités mondiales.

66. L'examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11 sera réalisé lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable¹² en juillet 2018 et du Forum régional pour le développement durable que la CEE organisera en mars 2018. Le Forum régional, qui se tiendra à Genève, sera un événement important où seront abordés le suivi et l'examen de la mise en œuvre dans la région de la CEE du Programme 2030 et des objectifs de développement durable prévus par celui-ci. Il servira d'espace commun pour l'apprentissage mutuel, le traitement des priorités régionales et la liaison entre les échelons national et mondial, en étroite collaboration avec les parties intéressées.

2. Activités prévues relatives aux villes intelligentes et durables

67. Le secrétariat du Comité poursuivra ses travaux sur le projet de villes intelligentes et durables en s'attachant au logement, aux infrastructures et à la qualité de vie. Les activités d'évaluation des indicateurs de résultats relatifs à ce projet se poursuivront, ainsi que l'élaboration des monographies des villes intelligentes et durables, notamment celle de Voznesensk (Ukraine), qui commencera en novembre 2017. La troisième réunion de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ainsi que d'autres manifestations seront organisées conjointement avec l'UIT et d'autres partenaires en mai 2018. La CEE collaborera à deux des principales réalisations attendues de l'initiative, à

¹⁰ <http://wuf9.org/>.

¹¹ <https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2017-04-12/independent-panel-assess-and-enhance-effectiveness-un>.

¹² <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>.

savoir les guides relatifs aux outils et aux mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables et les principes directeurs concernant les villes circulaires. Des informations détaillées sur les activités prévues au titre du projet « Villes intelligentes unies » et de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » figurent dans la note informelle n° 4 de la soixante-dix-huitième session du Comité.

68. Lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn, la CEE coorganiserait deux manifestations avec d'autres organismes du système des Nations Unies, sur les arbitrages de la politique énergétique dans le contexte plus général des enjeux de développement durable, et sur le développement urbain durable en tant que catalyseur de l'action climatique.

3. Activités prévues en matière de planification urbaine

69. Le Comité, coopérerait avec l'OCDE, ONU-Habitat et d'autres organisations associées au Programme pour des politiques urbaines nationales dans le cadre de ses activités de coopération technique en cours. Des travaux préparatoires seront engagés en janvier 2018 concernant un atelier régional devant aborder des questions comme l'adaptation aux changements climatiques, la planification et les interventions en cas de catastrophe, la gestion des eaux usées, le recyclage et le réemploi, en coopération avec le secrétariat du Protocole de la CEE sur l'eau et la santé au titre de la Convention sur l'eau. Cet atelier aura lieu en 2019.

C. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

70. Pour aider les États membres à améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, les activités du Comité favoriseront la sécurité des droits fonciers et l'amélioration des services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers, y compris les accords institutionnels en matière d'administration des biens fonciers. Ce module traitera de l'enregistrement foncier, de la gouvernance en ligne, du régime foncier, de l'information spatiale et des cadastres. L'accent sera mis sur les aspects de l'administration des biens fonciers qui se rapportent à l'innovation et au renforcement des capacités.

71. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers organisera deux autres ateliers en 2018, en Suède et en Grèce.

72. Le Groupe de travail mènera une étude sur le remembrement des terres et établira une compilation des meilleures pratiques. Il organisera ensuite une évaluation comparative des études sur l'administration des biens fonciers concernant les coûts d'enregistrement ou de transfert des biens immobiliers et d'inscription hypothécaire pour la région de la CEE, ainsi que pour l'actualisation de l'Enquête sur les systèmes d'administration des biens fonciers.

73. La CEE poursuivra également sa collaboration avec la FAO, ONU-Habitat et la Banque mondiale en vue de l'élaboration de directives techniques sur l'officialisation des établissements spontanés et des marchés informels dans la région de la CEE.

D. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

74. Les monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, dans lesquelles sont évalués le logement, l'urbanisation et l'aménagement et la gestion des terres, seront préparées sur la base des directives révisées pour l'élaboration des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire (ECE/HBP/2017/5), qui devraient être adoptées par le Comité à sa soixante-dix-huitième session. Les monographies seront principalement axées sur l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres engagements internationaux importants. Les activités réalisées dans le cadre des monographies nationales viseront également à suivre et à appuyer la mise en œuvre des recommandations qui y

figurent, notamment par l'établissement de plans d'action nationaux sur les logements durables, le développement urbain durable et des projets modèles.

75. La version définitive de la monographie du Kazakhstan sera établie en 2017. En raison de circonstances inattendues, cette monographie ne comporte pas de chapitre consacré à l'administration des biens fonciers. Le secrétariat commencera à travailler sur l'élaboration d'une deuxième monographie sur le logement, l'organisation et l'aménagement du territoire au Bélarus. Deux missions sont prévues dans ce pays.

E. Activités de coopération technique prévues

76. Le secrétariat du Comité ayant établi en 2017 la version définitive du projet relatif au renforcement des capacités nationales en matière de logement et de développement urbain durable dans les pays en transition financé par le Compte pour le développement de l'ONU, une évaluation indépendante des résultats du projet sera menée à la fin de cette année.

77. La mise en œuvre de la dixième tranche du projet conjoint de la CEE et d'ONU-Habitat relatif aux politiques fondées sur des faits pour le logement et le développement urbain durable dans certains pays en transition mené dans le cadre du Compte pour le développement de l'ONU se poursuivra. Destiné à renforcer les capacités des quatre pays sélectionnés (Albanie, Géorgie, Kirghizistan et Ukraine) pour l'élaboration de politiques s'appuyant sur des données factuelles, il s'étendra de 2016 à 2019 et visera à aider les Gouvernements à élaborer des méthodes pour la collecte et l'analyse de données sur le logement et le développement urbain afin de contrôler la réalisation de l'objectif de développement durable 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »), à fournir des conseils sur l'élaboration de politiques fondées sur les faits et à renforcer les capacités en matière de logement durable grâce à la fourniture de services consultatifs et l'organisation d'ateliers et de formations en ligne.

78. En 2018, le secrétariat du Comité organisera une mission consultative en Albanie, en Géorgie, au Kirghizistan et en Ukraine, rédigera un document d'orientation sur la méthodologie de collecte de données relatives au Programme 2030 et au Nouveau Programme pour les villes, et préparera des orientations et du matériel pédagogique spécifiques à chaque pays pour l'élaboration de politiques de développement urbain durable fondées sur des données factuelles. Il organisera également quatre ateliers nationaux de validation en Albanie, en Géorgie, au Kirghizistan et en Ukraine pour débattre des orientations et convenir de recommandations relatives à la mise en place de mécanismes de transparence en matière de développement urbain durable.

79. Le Comité est invité à prendre note des informations relatives aux activités réalisées et à approuver les activités proposées, en attendant l'adoption du programme de travail 2018-2019 par le Comité et son approbation par le Comité exécutif.

Annexe 1

Activités des centres de la Charte de Genève concernant le logement et le développement urbain durables

1. La Charte de Genève sur le logement durable (E/ECE/1478/Rev.1), approuvée par la CEE le 14 avril 2015, est un document non juridiquement contraignant ayant pour objectif d'aider les États membres qui s'efforcent de garantir à tous l'accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre. Trois centres de la Charte ont été créés en 2016 et 2017 en Albanie, en Estonie et au Royaume-Uni en coopération avec les autorités et les parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre de la Charte dans ces pays et dans la région de la CEE. On trouvera dans le présent document un résumé des activités de ces trois centres

A. Albanie

2. Le centre de la Charte de Genève en Albanie a été créé en 2016 en coopération avec le Ministère albanais de l'urbanisation. L'un des objectifs du centre est de promouvoir la mise en œuvre de politiques de logement durable en Albanie. Le centre aide le Ministère à former les autorités locales et les parties prenantes et à organiser des consultations sur l'application des lois et règlements relatifs au logement et à l'urbanisation, et sur l'élaboration de nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires sur ce sujet.

3. Les activités suivantes ont été menées en 2016-2017 : la Charte a été traduite en albanais, affichée sur le site Internet de la CEE, et publiée et envoyée à 61 municipalités, à l'agence nationale pour le logement, à l'agence nationale pour le logement social, au bureau du PNUD à Tirana et à d'autres parties prenantes. Des informations relatives à la Charte sont publiées sur le site Internet du Ministère de l'urbanisation. Le centre a fait la promotion de la Charte lors d'entretiens diffusés à la télévision et du petit-déjeuner de travail sur les villes du 11 avril 2017, et en organisant la conférence régionale internationale « Ne pas faire de laissés-pour-compte » le 7 avril 2017.

4. Le centre, sous l'égide du Ministère et en collaboration avec le bureau du PNUD en Albanie et le Conseil de l'Europe, a contribué à l'élaboration d'un document de réflexion sur une nouvelle loi relative au logement social et à l'organisation d'un atelier international consacré à la rédaction d'un plan d'action pour la création de services sociaux intégrés pour le logement.

5. Le centre a également élaboré un programme de formation sur le logement social qui a déjà été utilisé au cours d'un atelier national sur les difficultés posées par le logement social (3 mars 2017) et d'une série de tables rondes nationales qui ont été organisées pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le logement social. Les coordonnateurs du centre ont participé aux manifestations organisées par la CEE dans le cadre des projets de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement en Albanie et en Serbie.

B. Estonie

6. Le centre de la Charte de Genève en Estonie a été créé en 2016 en coopération avec l'union estonienne des organismes gestionnaires de logements coopératifs (EKYL), qui est spécialisée dans l'élaboration et l'organisation de formations à l'intention d'organismes estoniens locaux de gestion de logements. En plus d'être un intervenant majeur au niveau national, l'EKYL organise des formations pour les organismes gestionnaires de logements des pays en transition, notamment en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine.

7. En 2016-2017, le centre estonien s'est employé à promouvoir la Charte par son réseau de coopération avec des organismes publics nationaux, dont le Ministère des affaires économiques et des communications, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur et

le Ministère de l'environnement, ainsi qu'avec des organismes locaux gestionnaires de logements et d'autres parties prenantes.

8. La Charte a été traduite en estonien et devrait être publiée par voie électronique. Des renseignements sur son contenu sont publiés sur le site Internet de l'EKYL. L'EKYL est membre du conseil d'administration de Housing Europe et diffuse des informations sur la Charte par l'intermédiaire du réseau de Housing Europe.

9. Un outil de formation en ligne a été créé et est accessible sur le site Internet de l'EKYL. Il n'existe pour le moment qu'en estonien et sera traduit en russe. Un manuel a également été publié en complément de la formation en ligne.

10. Des informations relatives à la Charte ont également été diffusées lors des conférences auxquelles a participé le centre : la dix-neuvième conférence annuelle des propriétaires d'appartements de l'Estonie (4 octobre 2016), la quinzième conférence annuelle des propriétaires d'appartements du sud de l'Estonie (25 mars 2017), la conférence annuelle des propriétaires d'appartements de l'île de Saaremaa (29 mars 2017), la conférence annuelle des propriétaires d'appartements de l'ouest de l'Estonie (4 mars 2017), la neuvième conférence du logement dans les pays baltes (14 septembre 2017) et la vingtième conférence annuelle des propriétaires d'appartements (4 octobre 2017).

11. Des informations sur la Charte ont également été diffusées au moyen de deux communiqués de presse, de publications sur Internet, du magazine *Elamu* (« La maison ») de l'EKYL et de l'actualisation continue des comptes Facebook et Twitter.

C. Royaume-Uni (Glasgow)

12. Le centre de la Charte de Genève de Glasgow a été ouvert au sein du Glasgow Urban Laboratory de la Glasgow School of Art en étroite coopération avec les autorités municipales, nationales et locales, des ONG et le monde universitaire. Un mémorandum d'accord devrait être signé avec la CEE à l'automne 2017. Une étude de faisabilité est actuellement menée pour évaluer les besoins spécifiques relatifs aux activités du centre, et des partenariats sont en discussion. Le centre axe ses activités sur la mise en œuvre au Royaume-Uni, et plus spécifiquement en Écosse et dans la ville de Glasgow, aussi bien de la Charte de Genève que du Nouveau Programme pour les villes. Il travaille également au développement de la coopération internationale en matière de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine du développement urbain durable. Les principaux sujets abordés sont les suivants : la ville contemporaine et la ville du futur, l'étude de l'urbanisme comparé par la planification intégrée, l'aménagement à partir du contexte des paysages, des villes et des quartiers, et l'art, la conception et l'écologie paysagers. Le centre de Glasgow a accompli des progrès notables en renforçant sa collaboration avec des acteurs nationaux tels que des ministères, des villes, des ONG et des universités.
